



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absent : 1

Date de la convocation : 11 septembre
2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAU
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI

ABSENT : GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°110

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE LE 1^{er} OCTOBRE 2024

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le bail de location de la caserne de gendarmerie 28 rue Pablo Picasso à NAINTRÉ arrive à son terme le 30 septembre 2024.

Le bail avait été conclu en 2015 pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 74 500 €, avec une révision du loyer triennale.

Par un mail du 12 août 2024, le groupement de gendarmerie de la Vienne nous propose le renouvellement du bail de location pour un loyer annuel de 87 640€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2024, pour un loyer annuel de 87 640€ avec révision triennale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant le précédent bail de location de la caserne de Gendarmerie approuvé par délibération du 3 décembre 2015 ;

Considérant que le bail de location de la caserne de gendarmerie du 1^{er} octobre 2015 est arrivé à échéance ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de ce bail de location ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** le renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2024, pour un loyer annuel de 87 640€ avec révision triennale, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **de charger** M. le Maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

24 SEP. 2024

